



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire d'Andeville
Mairie
2 place de la République CS90144
60111 MERU
contact@andeville.fr
jerome.furet@andeville.fr

Lille, le 26 février 2019

Objet : Décision après examen au cas par cas du plan local d'urbanisme
N° d'enregistrement Garance : 2018_3186

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet de document cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision de la mission régionale d'autorité environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de l'Oise
DREAL Hauts-de-France